



ZONE 83



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2016/2017

Comité Nord-Pas-de-Calais

Individuel SENIORS

Le Comité **Nord-Pas-de-Calais** organise son championnat régional Individuel SENIORS qui qualifie les mieux classés pour la Finale Nationale qui aura lieu :

Du 18 au 21 Septembre 2017 à SOULAC SUR MER.

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité de Nord pas de Calais ayant 60 ans ou plus le 31 Décembre 2016 et à jour de cotisation 2016-2017. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à 7 par notre président de Zone pour le Comité Nord-Pas-de-Calais.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Ce championnat se déroule en 2 séances

La première séance débute à 14h15 assis

Mardi 07 mars 2017 à LAMBERSART
Salle de la Cité Familiale
Rue Jean Levasseur
à LAMBERSART

La 2^{ème} séance aura lieu à 13h45 assis

Mardi 17 janvier 2017 à MARQUISE
Salle Balavoine
Square Jacques Fayeulle
à MARQUISE

Participation : **10€ par joueur et par séance**

La mise en place sera faite par tirage au sort logiciel Extar sauf pour le champion sortant qui sera N1

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision du directeur d'épreuve et arbitre

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE – COEFFICIENT - PP

INDICE PCN : 1,80

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

INSCRIPTION

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à :

Mr Stéphane MIONNET

33, rue d'Antin

62550 VALHUON

ou par mail : mionnet.stephane@free avant le mercredi **03 Mars 2017** minuit.

Tel : 06 15 41 04 98

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et sa réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la Commission concernée. La décision sera notifiée à l'intéressé.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

TELEPHONE PORTABLE

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre son portable jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect des règles, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve et Arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Président de Zone

Mathias BOUQUILLON

Le Directeur d'Epreuve

Stéphane MIONNET

